# **COURS 3 Cryptoactifs et monnaie numérique**





economie.gouv.fr

# <u>Document 1 Cryptoactifs, cryptomonnaies : comment s'y</u> retrouver ?

Par Bercy Infos, le 20/01/2025 - Epargne et investissements mobiliers

#### QUESTIONS documents 1 et 2:

- 1 Définissez le terme « cryptoactif ».
- 2 Présentez les différences entre une monnaie et un cryptoactif;
- 3 Présentez les ressemblances entre une monnaie et un cryptoactif.
- 4 Quel est le mode de fonctionnement d'un cryptoactif?
- 5 Quels sont les différents types de cryptoactifs?
- 6 Quels risques peuvent présenter les cryptoactifs?
- 7 Présentez le dispositif législatif lié aux cryptoactifs.

À l'instar du Bitcoin, le plus connu d'entre eux, les cryptoactifs, communément appelés « cryptomonnaies », ont été conçus comme des instruments d'échange dans le monde numérique. Que recouvrent exactement ces termes ? S'agit-il vraiment de monnaie ? Comment éviter les arnaques ?

# Cryptoactifs, cryptomonnaies : de quoi s'agit-il?

Selon <u>la Banque de France</u>, un cryptoactif est « un actif numérique (ou digital), créé grâce à l'utilisation de technologies de cryptographie. Ils sont nommés ainsi car ils s'apparentent à des actifs financiers et sont créés et utilisés *via* des technologies de cryptage ».

De manière globale, les cryptoactifs représentent des actifs virtuels stockés sur un support électronique permettant à une communauté d'utilisateurs les acceptant en paiement de réaliser des transactions sans avoir à recourir à la monnaie légale.

Les plateformes distribuant des cryptos en France sont contrôlées par <u>l'Autorité des Marchés</u> Financiers (AMF).

# **Cryptoactifs: peut-on parler de monnaie?**

**Attention :** les cryptoactifs sont parfois appelés abusivement cryptomonnaies mais **ne doivent** pas être confondus avec une monnaie.

Bien qu'imaginés à l'origine pour être utilisés comme une monnaie, les cryptoactifs n'en remplissent cependant pas les trois fonctions, selon la Banque de France.

Ils ne sont véritablement :

- ni un instrument d'échange (permettant d'acheter et de vendre facilement dans la vie de tous les jours),
- ni une unité de compte (permettant de comparer aisément les prix des différents biens et services),
- ni une réserve de valeur.

<u>Sur le plan juridique français</u>, un cryptoactif n'est pas une monnaie : il ne dépend d'aucune institution, ne bénéficie d'aucun cours légal, ce qui rend l'évaluation de sa valeur difficile et ne peut être épargnée donc constituer une valeur de réserve.

À savoir

Selon l'article <u>L111-1</u> du <u>Code monétaire et financier (CMF)</u>, « **la monnaie de la France est l'euro** ». C'est donc la **seule monnaie ayant cours légal** en France.

Aussi, si un professionnel peut accepter de se faire payer en cryptoactifs, rien ne l'empêche non plus de la refuser.

# Comment fonctionne les cryptoactifs?

La technologie employée est celle de **la <u>blockchain</u>** (chaîne de blocs ou registre de transactions, en français), qui permet de garder la trace <u>d'un ensemble de transactions, de manière décentralisée, sécurisée et transparente.</u>

Plus concrètement, la *blockchain* permet à ses utilisateurs - <u>connectés en réseau - de partager</u> <u>des données sans intermédiaire.</u>

Les blocs sont validés par ce qu'on appelle **les « mineurs »**. Un mineur est une personne qui met son ordinateur à disposition sur le réseau informatique utilisé par la *blockchain*. Les différents ordinateurs disponibles vérifient que personne n'a essayé de frauder et que la transaction de cryptoactifs est bien valide.

Une fois que la transaction est <u>validée</u>, celle-ci est <u>cryptée</u> (traduite en langage informatique) et datée pour être intégrée dans la *blockchain*. Les **mineurs**, qu'on appelle aussi les « **nœuds** » du réseau sont rémunérés à chaque bloc « miné » (validé, crypté et intégré à la blockchain) par des cryptoactifs.

Une fois créés, ces cryptoactifs sont stockés dans un **coffre-fort électronique** enregistré sur l'ordinateur, la tablette ou le portable de l'utilisateur, voire à distance (par exemple, dans le cloud). Il est ensuite possible de les transférer *via* Internet et de façon anonyme entre les membres de la communauté.

#### À savoir

Les placements financiers en cryptoactifs existent. Les plus connus sont ce qu'on appelle des *Initial Coin Offering* soit ICO ou offre publique de jeton initiale, en français. Une ICO est une levée de fonds (demande de financement) qui permettra à terme de créer un nouveau cryptoactif.

# **Cryptoactifs: sont-ils sûrs?**

Il existe plusieurs types de cryptoactifs (près de 25 000 actifs en circulation mi-2023, <u>Banque de France</u>). Et malgré leur succès, les cryptoactifs de première génération, tels que le Bitcoin et l'Ethéréum, n'ont pas de cours légal ni de valeur intrinsèque. Ils constituent donc des actifs spéculatifs et très risqués.

Afin de faire face aux utilisations abusives des cryptoactifs et protéger les européens ayant investi, l'Union européenne a mis en place le <u>règlement MiCA</u> (Markets in Crypto Assets) en juin 2023.

Celui-ci remplace l'ensemble des cadres nationaux mis en place dans l'Union européenne. En France, sa traduction dans la loi est effective depuis le 30 décembre 2024 et progressive, à savoir s'étendra jusqu'en juillet 2026.

Les mesures applicables viennent notamment renforcer et préciser les obligations des acteurs des cryptoactifs au niveau de la *blockchain*.

#### À savoir

Pour rappel, avec la <u>loi Pacte du 22 mai 2019</u>, la France s'était dotée d'un cadre inédit et précurseur réglementant à la fois les émetteurs de cryptoactifs et les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN). L'application du règlement européen MiCA dans le droit français en est la continuation.

# Quels sont les risques?

Si la blockchain représente une innovation technologique prometteuse, les cryptoactifs n'en comportent pas moins des risques pour leurs détenteurs.

En investissant dans les cryptoactifs, vous pouvez notamment faire face aux risques :

- **de bulle spéculative** : le cours des cryptoactifs est très volatil et expose les acheteurs à des pertes financières potentiellement très importantes,
- de <u>piratages informatiques</u> (hacking) : la conservation des cryptoactifs n'offre aucune protection en matière de sécurité des avoirs,
- de blanchiment des capitaux : par leur caractère anonyme, les cryptoactifs favorisent le contournement des règles relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux ou peuvent participer au financement du terrorisme ou d'activités criminelles.

# Une lutte complexe contre le financement d'activités criminelles

L'anonymat des portefeuilles et le caractère entièrement virtuel des flux, présentent un risque élevé quant au financement d'activités criminelles via les crypto-actifs. Les services en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT) se sont adaptés pour prendre en compte les spécificités des crypto-actifs.

Depuis la loi PACTE, les PSAN enregistrés sont soumis aux mêmes obligations que les autres établissements financiers et contribuent à la LCBFT. L'État peut notamment tracer des flux de transactions, incriminer des plateformes et effectuer des saisies de crypto-actifs.

Toutefois, l'État gagnerait à développer des outils en complément de ceux dont il dispose actuellement. Si à l'échelle internationale, le sujet des crypto-actifs est désormais pris en compte dans les instances politiques ; il est nécessaire d'accélérer, sur le plan national, la montée en compétence des PSAN sur la LCBFT. Les obligations pesant sur les plateformes d'échange de NFT en matière de LCBFT pourraient évoluer à l'issue du rapport que la Commission européenne doit produire d'ici 2024.



# Document 2 Essor des crypto-monnaies : jusqu'où ira le bitcoin en 2025 ?

Question : Quelle est l'évolution envisagée pour le bitcoin ?

#### Par Tina Teng Publié le 02/01/2025

Les gains stupéfiants du bitcoin cette année ont été attribués à l'optimisme suscité par l'évolution de la réglementation américaine. Les analystes prévoient que la crypto-monnaie pourrait avoir une marge de croissance beaucoup plus importante en 2025.

Le bitcoin a connu une hausse de 150 % en 2024, se positionnant comme l'une des placements les plus performants de l'année. Cette évolution peut être attribuée à trois facteurs :

l'optimisme réglementaire, l'amélioration de l'environnement macroéconomique et l'enthousiasme croissant des investisseurs.

À l'avenir, la plus grande crypto-monnaie du monde devrait poursuivre sa tendance en 2025, les analystes prévoyant qu'elle pourrait atteindre une fourchette de prix comprise entre 200 000 dollars (193 000 euros) et 250 000 dollars (241 000 euros).

# La hausse du bitcoin pourrait se poursuivre

Historiquement, le bitcoin a atteint de nouveaux sommets tous les 4 ans au cours de ses deux dernières phases haussières depuis 2017. Chaque cycle a connu des gains de 2300% et 1700% avant des reculs de 70% à 80%.

Depuis son plus bas niveau de 16 000 \$ (15 500 €) il y a deux ans, le bitcoin a bondi d'environ 600 %, ce qui indique un potentiel substantiel de croissance supplémentaire au cours des deux prochaines années.

Tom Lee, de Fundstart Global Advisors, prévoit que le bitcoin pourrait atteindre 250 000 dollars en 2025. La Standard Chartered prévoit que le prix atteindra 200 000 dollars l'année prochaine.

Les crypto-monnaies ont généralement tendance à évoluer à la hausse pendant les cycles d'assouplissement monétaire des banques centrales. L'appétit des investisseurs pour les actifs risqués augmente généralement dans les environnements de liquidation accrue et d'expansion de la masse monétaire.

Comme les principales banques centrales du monde devraient continuer à réduire les taux d'intérêt en 2025, le sentiment de risque qui prévaut est susceptible de soutenir de nouveaux gains pour le bitcoin.

### L'effet de levier de la réglementation américaine

Les évolutions réglementaires ont été les principaux moteurs de la flambée du cours du bitcoin en 2024. Son prix a connu une hausse substantielle, dépassant le niveau de résistance critique de 52 000 dollars (50 200 euros) en février.

Cela a fait suite à l'approbation par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis d'un ETF spot sur le bitcoin en janvier, avant l'événement très attendu de la division par deux du bitcoin en avril.

Le bitcoin s'est échangé entre 52 000 et 72 000 dollars (69 600 euros) jusqu'en novembre, la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine a catalysé de nouveaux gains.

La promesse de Trump de mettre en œuvre des politiques favorables aux cryptomonnaies, notamment en déclarant qu'il ferait de l'Amérique la "capitale des cryptomonnaies de la planète", a stimulé le sentiment des investisseurs.

Le bitcoin a dépassé le seuil psychologique des 100 000 dollars (96 600 euros) début décembre, après que Trump a annoncé son intention de nommer Paul Atkins, un ancien commissaire de la SEC favorable aux cryptomonnaies, au poste de président de la SEC...



# Document 3 Monnaie numérique de banque centrale

#### **Questions:**

1 Définissez :

Monnaie banque centrale
Monnaie fiduciaire
Monnaie scripturale
Monnaie commerciale

2 – Pour chacune de ces monnaies, précisez :

- Quelles sont les institutions qui les émettent.
- Ont-elles cours légal ?
- 3 Expliquez :
  - a Quels sont les deux formes de monnaie numérique de banque centrale.
  - b Token
  - c Tokenisation de la finance

Une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) serait une nouvelle forme de monnaie émise par la banque centrale, sous un format dématérialisé. Elle serait complémentaire des formes de monnaie déjà existantes.

#### **POURQUOI EN PARLE-T-ON?**

L'émission d'une MNBC est étudiée par plusieurs banques centrales, dont la Banque centrale européenne, principalement pour **deux raisons** :

- la numérisation des paiements et de l'économie, car le développement du ecommerce et l'utilisation croissante de moyens de paiement dématérialisés et innovants, développés par de nouveaux acteurs notamment (BigTechs, FinTechs), s'accompagnent d'une baisse de l'utilisation de la monnaie fiduciaire (pièces et billets);
- la « tokenisation » de la finance qui consiste à émettre des titres financiers, comme une action ou une obligation, sous forme de jeton numérique appelé token grâce à l'usage de technologies telles que la blockchain.
  - Cette « tokenisation » pose la question de l'actif utilisé pour régler les actifs « tokenisés » puisque, pour l'heure, la monnaie de banque centrale n'est pas disponible pour le règlement d'actifs émis et distribués sur ces technologies. Des initiatives privées ont vu le jour et proposent des actifs de règlement privés sur blockchain, à l'image des crypto-actifs natifs (actifs numériques ne bénéficiant d'aucun adossement,

c'est-à-dire créés à partir de rien) ou des stablecoins (actifs numériques adossés à une ou plusieurs devises de référence). Ces actifs comportent toutefois des risques contrairement à la monnaie de banque centrale qui est l'actif de règlement le plus sûr.

Si ces innovations s'accompagnent de gains d'efficacité, elles interrogent sur la place de la monnaie de banque centrale et soulèvent des enjeux de souveraineté monétaire (s'assurer que notre économie fonctionne bien avec notre monnaie).

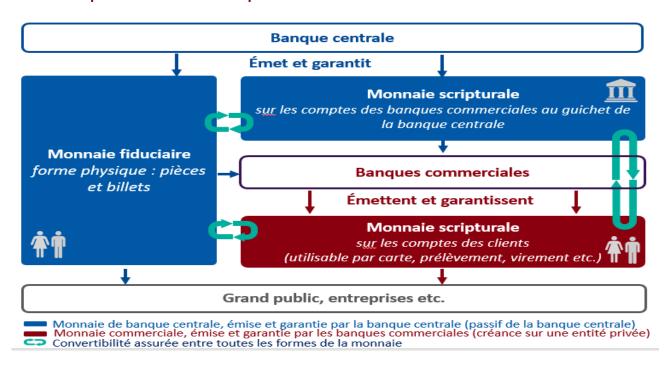
En effet, la monnaie de banque centrale permet aux banques centrales de mettre en oeuvre leur mandat, qui consiste notamment à assurer la confiance dans le système financier (sécurité des paiements, stabilité financière). Par exemple,

- dans les paiements de détail, l'utilisation des espèces permet d'éprouver de manière régulière le principe de libre convertibilité à parité entre les différentes formes de monnaie, ce qui participe à assurer la confiance dans le système financier.
- Concernant les paiements entre banques (paiements dits interbancaires), l'utilisation de la monnaie de banque centrale comme actif de règlement permet de sécuriser les transactions et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement car la monnaie de banque centrale constitue l'actif le plus sûr et le plus liquide.

#### **COMMENT CELA FONCTIONNE AUJOURD'HUI?**

La monnaie de banque centrale (ou monnaie centrale) correspond à la <u>monnaie émise</u> <u>directement par la banque centrale</u>. La monnaie centrale constitue pour le détenteur une **créance sur la banque centrale** : concrètement, lorsque quelqu'un possède un billet, la banque centrale en garantit la valeur nominale (ou faciale) ; un billet de 50 euros vaut 50 euros, c'est la banque centrale qui garantit sa valeur.

Schéma simplifié: monnaie de banque centrale et monnaie commerciale



Actuellement, la monnaie de banque centrale existe principalement sous deux formes :

- les pièces et les billets, qui composent la monnaie fiduciaire ;

- les dépôts des banques commerciales auprès de la banque centrale. Il s'agit des sommes placées par les banques commerciales sur les comptes qu'elles détiennent auprès de la banque centrale. Les banques commerciales utilisent cette monnaie pour le règlement des transactions entre elles. Ces comptes servent également pour les opérations de politique monétaire.

La monnaie commerciale désigne, quant à elle, les sommes inscrites sur les comptes des clients dans les banques commerciales. Celle-ci est émise par les banques commerciales lorsque des agents économiques (ménages, entreprises, etc.) empruntent pour financer leurs activités.

Il existe un lien entre monnaie centrale et monnaie commerciale : il est possible pour chacun de retirer de l'argent de son compte bancaire sous la forme de billets et réciproquement. Cette libre convertibilité à parité entre toutes les formes de monnaie permet de garantir le principe d'unicité de la monnaie : 1€ vaut toujours 1€, quelle que soit sa forme, quel que soit son émetteur.

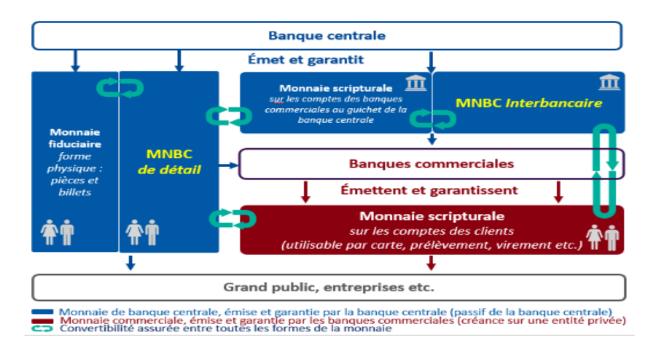
#### **COMMENT CELA FONCTIONNERA DEMAIN?**

Deux formes de MNBC sont étudiées. Elles complèteraient les autres formes de monnaie sans les remplacer. Une monnaie numérique de banque centrale dite « de détail » (ex. : l'euro numérique dans la zone euro) serait l'équivalent numérique du billet : elle serait utilisable par le grand public pour envoyer ou recevoir des paiements en monnaie centrale partout en zone euro, à proximité ou à distance, en préservant l'anonymat des transactions. L'Eurosystème a ouvert en 2021 une phase d'investigation de deux ans pour définir lescaractéristiques d'un éventuel euro numérique.

Une monnaie numérique de banque centrale dite « interbancaire » serait utilisée exclusivement par les banques centrales, les banques commerciales ou d'autres institutions financières, pour le règlement entre elles de transactions sur des actifs « tokenisés ». Le règlement de ces transactions pourrait alors se faire via une MNBC qui circulerait directement sur blockchain (donc en « tokenisant » la monnaie centrale) ou en permettant aux blockchains de communiquer avec les infrastructures actuelles de règlement en monnaie centrale. Depuis 2023, l'Eurosystème teste différentes solutions technologiques permettant de régler en monnaie centrale des titres « tokenisés ».

Schéma simplifié qui introduit la MNBC :

# Schéma simplifié qui introduit la MNBC :



En complément, une MNBC de détail pourrait contribuer à l'autonomie stratégique du continent européen en matière de paiement, en facilitant l'émergence de moyens de paiement paneuropéens innovants. Outre le règlement d'actifs « tokenisés », une MNBC interbancaire pourrait, quant-à-elle, améliorer l'efficacité des transactions transfrontières.

Il ne faut pas confondre monnaie numérique et monnaie électronique. Cette dernière correspond à un somme d'argent stockée sur un support qui n'est pas un compte bancaire (ex : carte prépayée, porte-monnaie électronique) en contrepartie d'une remise de fonds auprès de l'émetteur. Une monnaie numérique ne doit pas non plus être confondue avec un crypto-actif comme le bitcoin, qui n'est pas une monnaie et présente des risques pour ses détenteurs.

Un euro numérique serait garanti par une banque centrale, il ne s'agirait donc pas d'un crypto-actif. Les banques centrales ont pour mission de préserver la valeur de la monnaie, qu'elle soit fiduciaire ou numérique.

#### **VIDEO**



#### **COMMENTEZ LE DOCUMENT CI-DESSOUS**

